

Procédure file

Informations de base		
CNS - Procédure de consultation Directive	1996/0290(CNS)	Procédure terminée
Licenciements collectifs Modification 2013/0390(COD)		
Sujet 4.15.05 Restructurations industrielles, délocalisations et licenciements, Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM)		

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	JURI Juridique et droits des citoyens		
	Commission au fond précédente		
	JURI Juridique et droits des citoyens		
Conseil de l'Union européenne	Formation du Conseil Agriculture et pêche	Réunion 2115	Date 20/07/1998

Evénements clés			
29/11/1996	Publication de la proposition législative	COM(1996)0620	Résumé
29/01/1997	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
17/04/1997	Vote en commission		
13/05/1997	Décision du Parlement	T4-0216/1997	Résumé
05/12/1997	Publication de la proposition législative modifiée pour reconsultation	COM(1997)0653	Résumé
27/01/1998	Reconsultation officielle du Parlement		
03/06/1998	Vote en commission		
16/06/1998	Décision du Parlement	T4-0327/1998	Résumé
20/07/1998	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		
20/07/1998	Fin de la procédure au Parlement		
12/08/1998	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de procédure	1996/0290(CNS)
Type de procédure	CNS - Procédure de consultation
Sous-type de procédure	Codification
Instrument législatif	Directive
	Modification 2013/0390(COD)
Base juridique	CE avant Amsterdam E 100; Règlement du Parlement EP 52-p1
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	JURI/4/09729; JURI/4/08629

Portail de documentation					
Document de base législatif		COM(1996)0620	29/11/1996	EC	Résumé
Comité économique et social: avis, rapport		CES0323/1997 JO C 158 26.05.1997, p. 0011	19/03/1997	ESC	Résumé
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T4-0216/1997 JO C 167 02.06.1997, p. 0014-0020	13/05/1997	EP	Résumé
Proposition législative modifiée pour reconsultation		COM(1997)0653	05/12/1997	EC	Résumé
Texte adopté du Parlement après reconsultation		T4-0327/1998 JO C 210 06.07.1998, p. 0020-0030	16/06/1998	EP	Résumé

Informations complémentaires	
Commission européenne	EUR-Lex

Acte final
Directive 1998/59 JO L 225 12.08.1998, p. 0016 Résumé

Licenciements collectifs

OBJECTIF : la présente proposition vise à réaliser la codification constitutive de la directive 75/129/CEE du Conseil concernant le rapprochement des législations des Etats membres relatives aux licenciements collectifs. CONTENU : la nouvelle directive se substituera aux diverses directives qui font l'objet de l'opération de codification; elle respecte totalement la substance des textes codifiés et se borne à les regrouper en y apportant les modifications formelles requises par l'opération même de codification.?

Licenciements collectifs

Le Comité approuve la proposition de la Commission.?

Licenciements collectifs

Le Parlement européen a approuvé cette proposition de codification de directive relative aux licenciements collectifs selon la procédure de l'article 99 de son règlement intérieur (procédure sans débat).?

Licenciements collectifs

OBJECTIF : proposer une nouvelle version de la codification constitutive de la directive 75/129/CEE du Conseil concernant le rapprochement des législations des Etats membres relatives aux licenciements collectifs. CONTENU : la nouvelle version de la codification de la directive 75/129/CEE respecte totalement la substance des textes codifiés et se borne à les regrouper en y apportant les modifications formelles requises par l'opération même de codification. Une première version de ce texte consolidé avait déjà été proposée le 29.11.1996 (COM(96)620) et avait fait l'objet d'une première consultation devant le Parlement européen le 13/05/97. Compte tenu des résultats des travaux du Conseil relatifs à cette proposition, la Commission présente, conformément à l'article 189 A, par.2 du Traité, une nouvelle proposition de codification de la directive en question. Cette proposition "modifiée" tient également compte de certaines adaptations purement rédactionnelles ou formelles suggérées par le Groupe Consultatif des Services juridiques prévu par l'Accord interinstitutionnel du 20.12.1994 sur une méthode travail accélérée en vue d'une codification officielle des textes législatifs et qui se sont avérées fondées.?

Licenciements collectifs

Le Parlement européen a approuvé cette proposition modifiée de codification de directive relative aux licenciements collectifs sans débat (procédure de l'article 99 du règlement intérieur).?

Licenciements collectifs

OBJECTIF : établir la codification constitutive de la directive 75/129/CEE du Conseil concernant le rapprochement des législations des Etats membres relatives aux licenciements collectifs. MESURE DE LA COMMUNAUTE : Directive 98/59/CE du Conseil concernant le rapprochement des législations des Etats membres relative aux licenciements collectifs. CONTENU : la codification de la directive 75/129/CEE respecte totalement la substance des textes codifiés et se borne à les regrouper en y apportant les modifications formelles requises par l'opération même de codification. La nouvelle directive codifiée abroge les directives 75/129/CEE et sa modification ainsi que la directive 92/56/CEE qui font l'objet de la codification. ENTREE EN VIGUEUR : 01.09.1998.